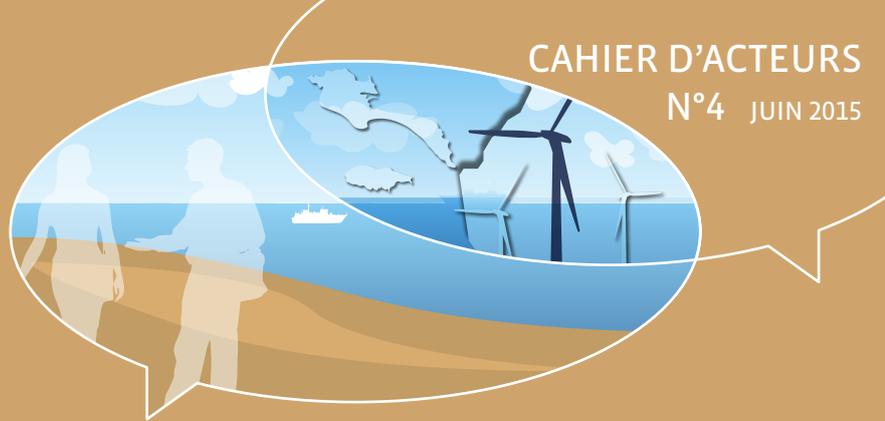


DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

DU 02 MAI AU 7 AOÛT 2015

CAHIER D'ACTEURS

N°4 JUIN 2015



CAHIER D'ACTEURS ASSOCIATION VENDÉE NATURE ENVIRONNEMENT



L'association Vendée Nature Environnement (VNE) est la fédération départementale affiliée à France Nature Environnement (FNE).

Créée en janvier 2011, elle est l'expression d'un mouvement associatif fort de plus de 2 000 adhérents individuels.

Elle représente le mouvement FNE dans plusieurs commissions départementales.

Contact :
Vendée Nature Environnement,
Pôle associatif, 71 bd. A. Briand
85000 La Roche-sur-Yon
Tél 06 32 24 28 03
fne.vne85@gmail.com
www.vendee-nature-environnement.info

VNE DÉFEND UN « MIX ÉNERGÉTIQUE » DANS LEQUEL L'ÉOLIEN EN MER PUISSE PRENDRE SA PLACE

VNE défend le rééquilibrage du « mix énergétique » français et la sortie du nucléaire. Cela suppose de s'engager en faveur :

- de la sobriété énergétique (faire évoluer les modes de fonctionnement de la société),
- de l'efficacité énergétique (faire évoluer les équipements consommateurs d'énergie),
- du développement des énergies renouvelables.

En Vendée, plusieurs types d'énergie renouvelable ont été développés ces dernières années et continuent de l'être : le solaire



photovoltaïque, l'éolien terrestre et la valorisation de biomasse (méthanisation et bois-énergie).

VNE considère que le recours à l'éolien en mer sera nécessaire pour parvenir aux objectifs fixés. D'une puissance installée de 496 GW, le projet de parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier devrait produire environ 1 900 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 750 000 personnes (plus que la population actuelle de la Vendée).

DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

POUR UN DÉBAT PUBLIC DE QUALITÉ, VNE DEMANDE UN ACCÈS AUX ÉTUDES

La Société des Éoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) a réalisé un certain nombre d'études afin de répondre à l'appel d'offres de 2013. Elle a depuis poursuivi ce travail afin de renforcer sa connaissance du site et y développer son projet. Comme sa fédération régionale, VNE a demandé dès décembre 2014 et à plusieurs reprises l'accès aux études réalisées et finalisées, essayant à chaque fois un refus de la part d'EMYN.

Permettre au public de s'exprimer, en attendant de lui une argumentation de qualité, ne peut se concevoir sans que les études qui sous-tendent l'organisation du projet soient mises à sa disposition. VNE estime que le refus d'EMYN porte atteinte aux principes d'information du public et de transparence qui sont au cœur de la démarche de débat public, comme l'a rappelé le président de la CNDP lors de la réunion d'ouverture du 12 mai 2015 à Noirmoutier. La simple diffusion de synthèses est insuffisante, et VNE réitère sa demande d'une mise à disposition des études qui forment les éléments de la connaissance acquise par le porteur de projet.

DES IMPACTS À NE PAS SOUS-ESTIMER

Lors des réunions de concertation organisées par l'État entre décembre 2014 et avril 2015, la société EMYN a présenté sa vision des impacts potentiels de son projet au regard de ses études préliminaires. Pour la plupart des thématiques, elle concluait à de faibles niveaux d'impacts : « pas d'enjeu identifié », « aucun impact », « peu d'impacts », « impacts très faibles ou faibles », « impacts permanents / temporaires, mais localisés et faibles », « impact négligeable »... De quoi donner à penser que ce projet industriel (62 éoliennes sur 83 km², 82,5 kilomètres de câbles sous-marins, pour ne parler que de la partie en mer) n'aura finalement que peu d'impact sur l'environnement.

VNE regrette cette présentation, dont les conclusions sont certainement prématurées, car relevant le plus souvent d'études préliminaires qui doivent encore être approfondies. S'agissant particulièrement du milieu marin sur lequel on manque encore de connaissances, il convient de faire la part des incertitudes, et de ne pas chercher à minimiser a priori certains effets. Comme dans tout projet industriel de cette ampleur, des impacts sur l'environnement sont à anticiper lors de la phase chantier, mais aussi lors de toute la phase d'exploitation.

VNE rappelle qu'un « faible impact » dans tel compartiment ou espèce, s'additionnant avec un « faible impact » sur tel autre compartiment ou espèce, etc., ne signifie pas nécessairement que l'impact global sera faible.

VNE souligne que la zone d'étude se relie à un espace marin d'importance nationale voire européenne, notamment pour plusieurs espèces d'oiseaux marins : le Mor braz.

C'est donc en se plaçant à cette échelle bio-géographique que l'impact du projet devra être rapporté.

UN SUJET À MIEUX MAÎTRISER : LA POLLUTION SONORE

Les bruits sous-marins d'origine anthropique engendrent des perturbations dont les effets sur la faune marine, encore insuffisamment connus, font l'objet de préoccupations croissantes dans un contexte d'augmentation continue du niveau sonore ambiant dans le milieu marin.

VNE constate que le maître d'ouvrage apporte dans le cadre du débat public très peu d'éléments de nature à éclairer cette question particulièrement sensible, relevant d'un sujet majeur sur toute sa durée d'un projet de ce type.



Dauphin commun



Les risques physiologiques, les perturbations comportementales aux dépens de la faune, induits par l'évolution du niveau de bruit ambiant du milieu marin sont un enjeu d'autant plus important que se pose la question du **cumul d'impacts**, dans ce domaine comme dans d'autres, avec le parc éolien en mer dont l'implantation est prévue au large de St-Nazaire.

Afin d'apprécier au mieux la réflexion à conduire sur la contribution du projet à cette question du bruit, dans la phase de construction mais aussi tout au long de l'exploitation et des activités de maintenance, **VNE demande, conjointement avec sa fédération nationale, que soit versée au débat public une expertise complémentaire et indépendante** sur ce sujet, avec l'objectif de pouvoir disposer des éléments tirés des exemples européens existants : retours d'expériences, bonnes pratiques, technologies de réduction du bruit, évaluation du risque biologique, recherches en cours, etc.

DES EFFETS CUMULÉS À PRENDRE EN COMPTE

L'implantation de ce projet est programmée dans **un espace marin et côtier qui connaît déjà une forte pression due aux activités humaines**, dont la tendance pour certaines d'entre elles est à leur développement : extraction de granulats marins, activités portuaires et navigation associée, autre parc éolien en mer en préparation au large de St-Nazaire, etc. Il en est de même pour certaines activités continentales dans un périmètre suffisamment proche du projet, notamment les parcs éoliens terrestres réalisés ou en projet.

Tout nouveau projet se doit d'étudier et analyser ses effets au regard des activités existantes ou en projet sur le même espace géographique. Les impacts cumulés entre les activités existantes et le projet doivent être qualifiés et si possible évités, à défaut réduits et/ou compensés.

Pour VNE, il est important que ce projet de parc éolien en mer soit exemplaire à ce sujet et que le porteur de projet expose la ou les méthodes de prise en compte des effets cumulés sur lesquelles il travaille.

UN « ATERRAGE » EN MILIEU SENSIBLE

Un parc éolien en mer doit être relié à la terre par des câbles sous-marins qui doivent eux-mêmes être reliés au réseau électrique terrestre. RTE, maître d'ouvrage de cette partie du projet, a défini une aire d'études au sein de laquelle sera choisie la zone d'atterrage ainsi que le tracé des câbles jusqu'au poste électrique de Soullans.

VNE sera très vigilante sur le choix du site d'atterrage, sur l'implantation à terre du poste intermédiaire dit de compensation, et sur les tracés des différents câbles électriques.

Il importe de ne pas fragiliser le trait de côte et l'écosystème plage-dune, déjà exposés au risque d'érosion côtière et à la hausse du niveau de la mer. Il importe également de ne pas menacer l'intégrité de la forêt dunaire, dont VNE souligne la triple fonction : écologique, sociale, et de protection (fixation des dunes, protection contre le risque de submersion marine). Il importe enfin de préserver l'intégrité des zones humides caractéristiques du Marais Breton-Vendéen.

Pour ces raisons, VNE soutiendra le recours à la technique du forage dirigé autant que nécessaire pour ne pas impacter l'estran ni les éléments patrimoniaux que sont la dune et la forêt dunaire, le marais.



Photo F. Signori LPO
Marais breton

DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER



POUR UNE PRISE EN COMPTE OPTIMALE DE L'ENVIRONNEMENT

VNE, comme tout le mouvement associatif lié à France Nature Environnement, soutient le développement des énergies marines renouvelables en vue de réussir la transition énergétique, tout en veillant au respect des enjeux environnementaux majeurs des territoires concernés.

Un projet industriel en mer de cette ampleur aura des impacts sur l'environnement. Bien qu'il soit impossible de couvrir l'ensemble de la question dans le cadre de ce cahier d'acteurs, VNE estime que plusieurs compartiments seront touchés à des degrés divers (avifaune, chiroptères, mammifères marins, autres espèces de la faune marine, flore marine, fonds marins, phénomènes hydro-sédimentaires et dynamique du trait de côte, ...), ouvrant le risque de déséquilibrer les réseaux trophiques.



Contact entre dune et forêt

Il est essentiel que chacun de ces compartiments soit étudié avec attention avant le lancement des travaux afin d'obtenir la meilleure connaissance possible de l'état initial et des fonctionnalités écologiques de la zone d'étude. Cela est indispensable pour permettre de caractériser au mieux l'impact du projet sur l'environnement, et ensuite seulement prévoir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation à la hauteur des enjeux.

Or, VNE constate que le débat public ne permet pas de discuter concrètement des impacts du projet sur l'environnement, en raison des incertitudes sur les techniques qui seront employées : ainsi ni le type de fondation, ni le type de pose et de protection des câbles sous-marins, ni le type de protection anti-corrosion ne sont arrêtés à ce stade. De plus, les connaissances sur l'état actuel de l'aire d'études sont encore en cours d'acquisition.

Face à ce constat, VNE ne peut raisonnablement pas émettre un avis sur le projet.

La société EMYN devra présenter et faire acter d'ici la phase d'enquête publique l'ensemble de ses choix techniques et les connaissances acquises, afin de permettre un positionnement au regard de l'impact global du projet sur l'environnement.

En résumé

Vendée Nature Environnement, fédération départementale affiliée à France Nature Environnement, soutient le développement des énergies marines renouvelables tout en veillant à une prise en compte optimale des enjeux environnementaux.

À ce stade du débat, Vendée Nature Environnement demande :

- que les études finalisées soient versées au débat public,
- qu'une expertise indépendante concernant la pollution sonore en milieu marin soit réalisée et versée au débat public,
- que l'analyse des effets cumulés avec les autres activités ou projets identifiés sur la zone concernée soient conduite selon des méthodes reconnues,
- que les suivis environnementaux soient à la hauteur des enjeux pendant toute la durée de vie du parc (de sa conception à l'après-démantèlement) et que les protocoles utilisés soient cohérents avec ceux mis en place sur le parc éolien au large de St-Nazaire,
- que toutes les données issues de ces suivis soient rendues publiques, afin de participer à l'enrichissement des connaissances sur le milieu marin.